



# DESCRIPTIF PROGRAMME EPP N°1

## « *LE DOSSIER PATIENT* »

### DÉSTINÉ AUX PÉDICURES-PODOLOGUES

---

## Définition

L'EPP est une démarche organisée en vue d'optimiser ses pratiques. Ce n'est pas une formation continue. L'EPP se caractérise par une auto-évaluation régulière de ses pratiques et des résultats obtenus, sur la base de recommandations professionnelles préalablement établies (quand elles existent).

## Justification du thème

Amélioration d'observance :

- de l'obligation légale de tenir un dossier patient (problème de santé publique et médico-légal).
- des recommandations spécifiques de notre profession.

## Les références spécifiques

Existence de la recommandation « Le dossier du patient en pédicurie-podologie » mai 2001.

## Objectif d'amélioration

Aide à la mise en œuvre d'un dossier patient systématique respectant les règles de bonnes pratiques.

## Méthode utilisée

Audit clinique ciblé.

## Durée

3 séances de 3 heures environs sur 6-7 mois.

## Impact

Garantir la traçabilité, faciliter la communication interprofessionnelle.